

Séance du : 6 Février 2023

Nombre de conseillers:

En exercice	: 14
Présents	: 13
Votants	: 13

L'an deux mille vingt trois le 6 Février à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :**Absents Excusés :** GRANGÉ David**Date de convocation :** 01/02/2023**Date d'affichage :** 01/02/2023**Secrétaire de Séance :** GAUDIN-LEVERT Natacha**OBJET : PONT-VIEUX**

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la restauration total du Pont-Vieux est estimé 465 548 € TTC, la Fondation du Patrimoine a attribué une subvention de 77000 €, et le Mécénat s'élève à 5 000 €. Le montant de la réfection partielle du Pont-Vieux est estimé à 115 000 €, le montant du financement n'est pas connu.

La population a été consulté par le biais d'un questionnaire, il y a 145 retours, dont 22 réponses pour le projet global, 26 réponses pour le projet partiel, 95 réponses « pas de réfections » et 2 propositions autres.

Les finances de la commune sont saines, mais les derniers projets (école, écoquartier, Maison médicale) ont fait baisser la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement net (indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement une fois ses dettes remboursées) de la commune s'élève à 86 482 €, le taux d'endettement est de 900€/hab., il convient d'être prudent dans les investissements des prochaines années.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter (vote à main levée),

Réfection global : 0 vote

Réfection partiel : 1 vote

Pas de réfection : 12 votes

Au vu des votes, le conseil municipal décide de ne pas restaurer le Pont-Vieux, mais un budget sera alloué à la mise en sécurité du site, un entretien sera effectué régulièrement, ainsi que la dévégétalisation.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus